



# Ville de Pecquencourt

## ARRETE MUNICIPAL N°1113

Ville de Pecquencourt,  
place du Général de Gaulle  
59146 Pecquencourt

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Téléphone : 03.27.94.49.80  
Fax : 03.27.94.49.94  
E-mail : mairie@pecquencourt.fr

Du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2213-1

Vu le code de la route

Vu la demande de l'entreprise TPRN 220, rue des Famards CRT2 Zone ActiCentre Bâtiment G1 BP 30417 Fretin) qui souhaite effectuer des travaux.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux rue Maurice Thorez à la maison de la jeunesse.

### ARRETE

#### ARTICLE I :

A compter du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 28 janvier 2022 le stationnement sera interdit sur la zone de stockage rue Maurice THOREZ.

#### ARTICLE II :

A compter du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 28 janvier 2022 autorise la sté TPRN à empiéter sur le domaine public.

#### ARTICLE III :

A compter du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 28 janvier 2022, la circulation sera alternée par des feux tricolores.

#### ARTICLE IV :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les soins de l'entreprise qui en assurera la maintenance

#### ARTICLE V :

Les services de police seront chargés chacun en ce qui les concerne de faire respecter le présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 07 janvier 2022

Le Maire,

Joël PIERRACHE





# Ville de Pecquencourt

## ARRETE MUNICIPAL N°1112

Ville de Pecquencourt,  
place du Général de Gaulle  
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27-94-49-80  
Fax : 03.27.94.49.94  
E-mail : mairie@pecquencourt.fr

Du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2213-1

Vu le code de la route

Vu la demande de l'entreprise TPRN 220, rue des Famards CRT2 Zone ActiCentre Bâtiment G1 BP 30417 Fretin) qui souhaite effectuer des travaux.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux rue Estienne d'Orves.

### ARRETE

#### ARTICLE I :

A compter du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 28 janvier 2022 le stationnement sera interdit rue Estienne d'Orves.

#### ARTICLE II :

A compter du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 28 janvier 2022 autorise la sté TPRN à empiéter sur le domaine public.

#### ARTICLE III :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les soins de l'entreprise qui en assurera la maintenance

#### ARTICLE IV :

Les services de police seront chargés chacun en ce qui les concerne de faire respecter le présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 07 janvier 2022

*Le Maire,*

Joël PIERRACHE

